Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20240916-lmc1503485A-DE-1-1 Date de télétransmission : 02/10/2024

Date de réception préfecture : 02/10/2024

Publication électronique le : 2 octobre 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Frédéric MELCHIOR

Étaient présents: M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s): M. Daniel MACIEJASZ, M. Laurent DUPORGE, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Alexandre MALFAIT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

MOUVEMENTS SUR AFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES CONCERNANT LES COLLÈGES

(N°2024-344)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2023-520 du Conseil départemental en date du 04/12/2023 « Adoption du nouveau règlement budgétaire et financier à compter de l'exercice budgétaire 2024 » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 03/09/2024 ;

					, ,
Anroc	$^{\circ}$	OVAL	α	III	ara.
Après	CI.	avuii	ue	шJ	CIC.
, .p. 00	• • •	G . C	~~		· · · ,

DECIDE:

Article unique:

D'autoriser les mouvements d'affectation d'Autorisation de Programme (AP), datant de moins de 5 ans par rapport à l'exercice en cours, à enveloppe constante entre les opérations citées aux tableaux ci-dessous :

Sur le sous-programme C03-221C07 - Construction et réhabilitation de collèges :

AP Imputation	N° de dossier	Description Affectation	Montant affecté €	Mouvement €	Nouveau montant €
C03-221C07 AP 23 SE 204132/90221	2023-01209-01	BETHUNE SAND phase 3 réaménagement des abords-part commune	300 000.00	- 166 000.00	134 000.00
C03-221C07 AP 23 SE 204122/90221	2023-08151-01	Participation du Département aux dépenses d'investissement 2023 dans les Cités mixtes	0.00	+ 166 000.00	166 000.00

<u>Sur le sous-programme C03-221G11 - Gros entretien et renouvellement - Collèges :</u>

AP Imputation	N° de dossier	Description Affectation	Montant affecté €	Mouvement €	Nouveau montant €
C03-221G11 AP 24 MC 2313/90221	2024-01280-01	2024 - Travaux de remplacement P3/P6 au titre des marchés de conduite des installations CVC ou MPGP	500 000.00	- 346 000.00	154 000.00
C03-221G11 AP 24 MC 2313/90221	2024-01271-01	2024 - Tous collèges- Travaux urgents et imprévus	2 500 000.00	+ 346 000.00	2 846 000.00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ;

Non-inscrit) Contre: 0 voix Abstention: 0 voix

ı	(Adopté)
	LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 16 septembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial Direction de l'Immobilier Service Maintenance du Patrimoine

RAPPORT N°13

Territoire(s): Tous les territoires Canton(s): Tous les cantons EPCI(s): Tous les EPCI

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2024

MOUVEMENTS SUR AFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES CONCERNANT LES COLLÈGES

Conformément au règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil départemental du 4 décembre 2023 et particulièrement au point 2-3) de ce règlement :

« 2-3) Affectation d'une autorisation de programme/d'engagement L'affectation, c'est-à-dire la réservation de tout ou partie d'une AP/AE à une opération/un projet, relève du Conseil départemental ou de la Commission permanente.

Toute affectation d'une AP/AE datant de plus de 5 ans par rapport à l'exercice en cours ne pourra être modifiée qu'en assemblée plénière, sur la base d'un rapport spécifique, dans le respect du montant initial de l'enveloppe. En revanche, les AP/AE datant de moins de 5 ans par rapport à l'exercice en cours pourront faire l'objet de mouvements d'affectation décidés tant par l'assemblée plénière que par la Commission permanente. »

Les modifications proposées ci-après concernent des ajustements d'affectations d'A.P. sur les programmes de construction et réhabilitation de collèges et de gros entretien et renouvellement dans les collèges datant de moins de 5 ans par rapport à l'exercice en cours.

Les mouvements d'A.P. sont effectués à enveloppe constante entre opérations d'un même sous-programme et du même millésime pour tenir compte de l'évolution des dossiers et en fonction des crédits disponibles.

<u>Sur le sous-programme C03-221C07 - Construction et réhabilitation de collèges :</u>

AP Imputation	N° de dossier	Description Affectation	Montant affecté	Mouvement	Nouveau montant
C03-221C07 AP 23 SE 204132/90221	2023-01209-01	BETHUNE SAND phase 3 réaménagement des abords-part commune	300 000.00 €	- 166 000.00 €	134 000.00 €
C03-221C07 AP 23 SE 204122/90221	2023-08151-01	Participation du Département aux dépenses d'investissement 2023 dans les Cités mixtes	0.00 €	+ 166 000.00 €	166 000.00 €

<u>Sur le sous-programme C03-221G11 - Gros entretien et renouvellement – Collèges :</u>

AP Imputation	N° de dossier	Description Affectation	Montant affecté	Mouvement	Nouveau montant
C03-221G11 AP 24 MC 2313/90221	2024-01280-01	2024-Travaux de remplacement P3/P6 au titre des marchés de conduite des installations CVC ou MPGP	500 000.00 €	- 346 000.00 €	154 000.00 €
C03-221G11 AP 24 MC 2313/90221	2024-01271-01	2024-Tous collèges-Travaux urgents et imprévus	2 500 000.00 €	+ 346 000.00 €	2 846 0000.00 €

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, d'autoriser les mouvements d'affectation d'A.P à enveloppe constante entre les opérations citées ci-dessus.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY